



Fédération française des Banques Alimentaires
membre de la Fédération européenne des Banques Alimentaires

**Portrait des personnes
accueillies et situation
et attentes des
associations et
C.C.A.S. partenaires**

- Synthèse de l'Institut CSA -

N°0601377

Mai 2006

22, rue du 4 Septembre – BP 6571 – 75065 Paris cedex
02
Tél. (33) **01 44 94 59 11** – Fax. (33) 01 44 94 34 00
www.csa-fr.com

SA au capital de 1 571 600 € – RCS Paris B 308 293 430 00010 – APE 741 E
TVA intracommunautaire FR 46 308 293 430



L'institut CSA a réalisé pour La Fédération française des Banques Alimentaires une consultation auprès des associations et CCAS partenaires de son action afin d'évaluer le profil des personnes bénéficiant de l'aide alimentaire, d'une part et d'autre part, de recueillir le niveau de satisfaction et les attentes des associations à l'égard de la Fédération. Cette étude a été réalisée du 6 au 15 avril 2006 par l'intermédiaire d'un questionnaire auto-administré envoyé à l'ensemble des associations et CCAS pour le volet satisfaction et d'un carnet à remplir chaque jour d'ouverture de l'association pour le volet évaluation du profil des personnes accueillies. 1574 questionnaires et 1190 carnets ont été retournés à CSA et traités sur 4112 envoyés aux associations.

Les associations partenaires du réseau de la Fédération des banques alimentaires constituent un important maillage sur tout le territoire. Quelques chiffres permettent d'évaluer le poids de ces associations : en moyenne, une quinzaine de bénévoles participent au travail de chacune de ces associations de façon régulière. Elles accueillent une moyenne de 138 personnes par mois. En 2005, elles ont reçu quelques 19 tonnes de denrées de la part de la banque alimentaire. En outre, nombre de ces associations sont ouvertes sur de larges périodes de l'année y compris pendant l'été au moment où la question de la faim et de l'exclusion sont moins médiatisées.

Les personnes accueillies sont dans des situations très diverses : si certaines sont marginalisées, une sur dix est salariée. La plupart de ces personnes ne sont pas complètement exclues et ont un domicile, exception faite en Ile-de-France où les associations accueillent de nombreuses personnes sans domicile. En outre, des personnes ayant un recours récent et momentané à l'aide alimentaire côtoient des personnes qui y ont recours depuis plus d'un an.

Au côté des ces associations, la Fédération et son réseau des 79 banques alimentaires apparaissent comme un partenaire incontournable en tant que principal fournisseur de denrées. Partenaire incontournable et apprécié puisque globalement la satisfaction des associations à l'égard de la fourniture de denrées atteint des niveaux très élevés. Des améliorations sont tout de même attendues en particulier en terme de diversité des produits.

Au-delà d'un apport de nourriture, l'objectif de l'aide alimentaire aux yeux des associations interrogées est aussi d'entamer une démarche d'accompagnement vers la réinsertion sociale. Or, cette vision est en cohérence avec la philosophie de la fédération et avec les activités complémentaires à la fourniture de denrée qu'elle a développé. Mais force est de



constater que ces activités (formations sur les relations avec les personnes accueillies par exemple...) manquent de visibilité, toutes les associations ne les connaissent pas. Pourtant, certaines associations seraient en attente de formation en ce sens. Cette démarche et cette vision communes des objectifs de l'aide alimentaire pourraient être donc mises en avant par la banque alimentaire.

I. Les associations partenaires : une aide aux personnes en difficulté presque toute l'année

Les associations partenaires du réseau des banques alimentaires ayant répondu à l'enquête ont des statuts variés : 35% d'entre elles sont des associations indépendantes, 26% sont des CCAS ou CIAS, 24% appartiennent à un réseau, les autres sont dans une autre situation. Pour ce qui est du type d'aide alimentaire pratiqué, la plupart des associations distribuent des colis (79%), 14% des associations interrogées sont des épiceries sociales, 10% fournissent des repas assis, 8% des petits-déjeuners ou des goûters assis et 2% fournissent des collations dans la rue. Ces activités n'étant bien entendu pas nécessairement exclusives.

En moyenne, les associations consultées reçoivent 138 personnes différentes par mois. Mais cette moyenne, masque la réalité d'un grand nombre d'associations recevant un plus petit nombre de personnes, tandis que quelques-unes en reçoivent plus. La moitié des associations interrogées accueillent jusqu'à 60 personnes.

Nombre de ces associations sont ouvertes l'été : 76% sont ouvertes la 1^{ère} quinzaine de juillet, 69% sont ouvertes la 2^{ème} quinzaine de juillet, 48% sont ouvertes la 1^{ère} quinzaine d'août, 51 % sont ouvertes la deuxième quinzaine d'août.

20% des associations sont ouvertes plus de 15 jours par mois dont 13% tous les jours. Ces associations sont donc très présentes tout au long de l'année.

Figure 1
Nombre de jours d'ouverture par mois

En %

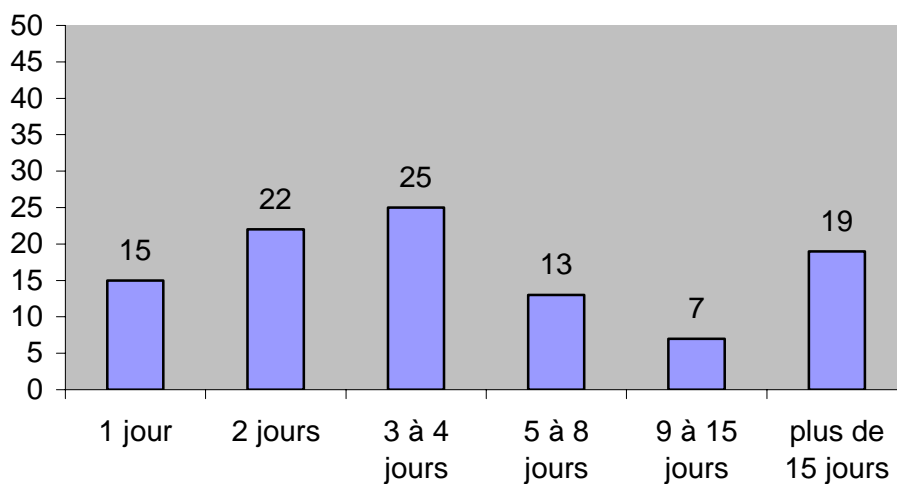


Figure 2
Ouverture 1^{ère} quinzaine de juillet

En %

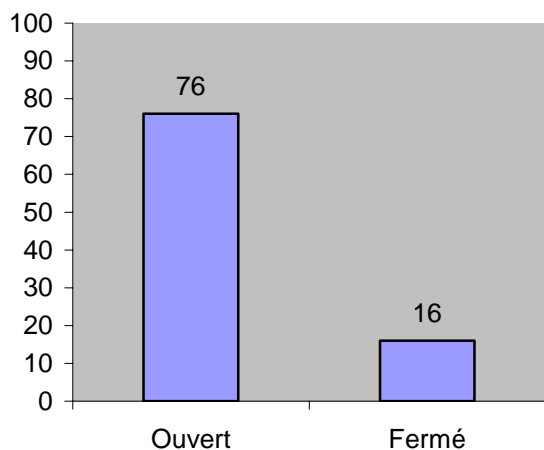


Figure 3
Ouverture 2^{ème} quinzaine de juillet

En %

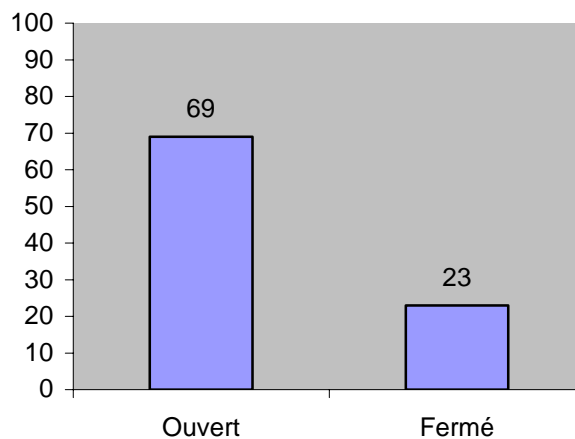


Figure 4
Ouverture 1^{ère} quinzaine d'août

En %

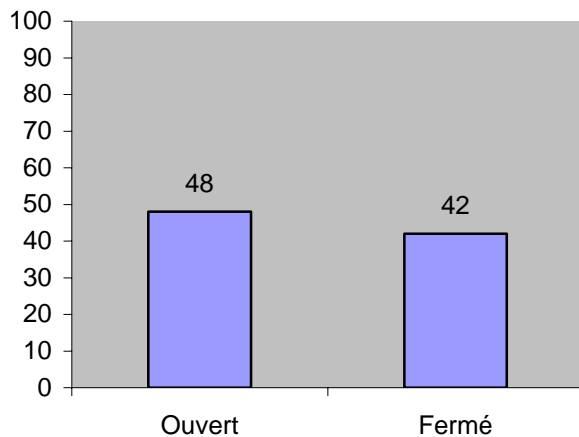
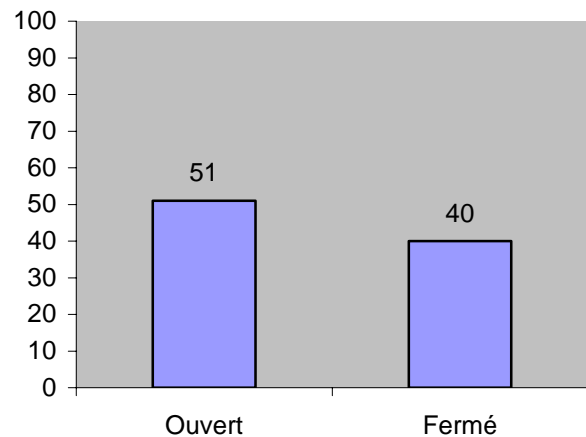


Figure 5
Ouverture 2^{ème} quinzaine d'août

En %



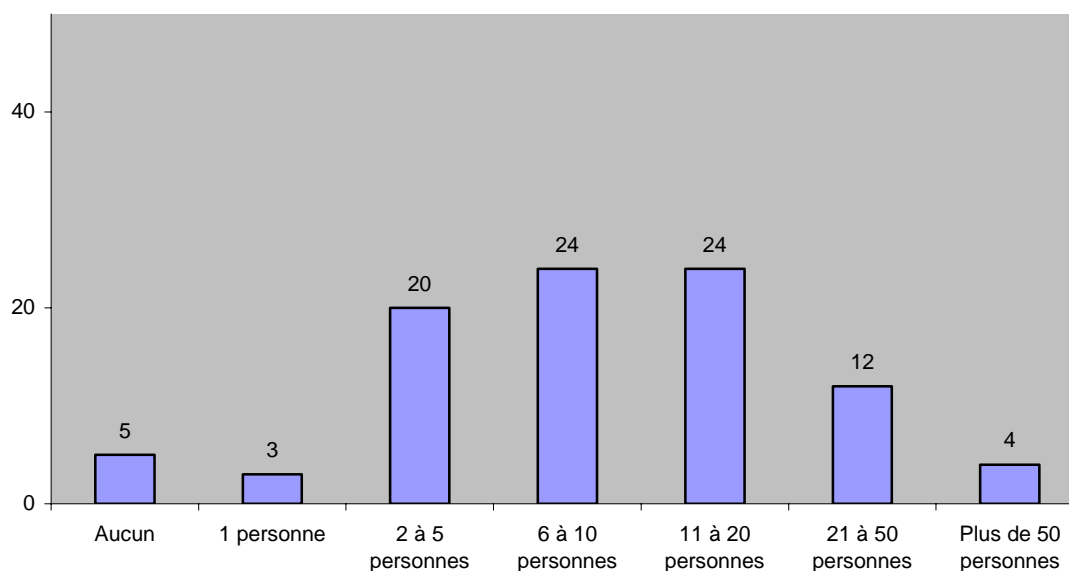
En terme d'équipement, la plupart des associations partenaires disposent d'équipement réfrigérés pour la conservation des denrées. 84% ont un réfrigérateur, 78% possèdent un congélateur. En revanche, elles sont moins bien loties en moyens de communication : 52% sont équipées d'un ordinateur et 46% d'un fax et 40% d'un accès Internet.

Elles ne sont pas non plus toutes équipées de moyens de transport et en particulier de véhicule adapté au transport de denrées périssables : 44% disposent d'un véhicule banalisé, tandis que seules 6% ont un véhicule frigorifique et 4% un véhicule isotherme.

En revanche, elles peuvent compter sur un certain nombre de moyens humains. En moyenne, les associations peuvent compter sur une quinzaine de bénévoles réguliers. Bien entendu, la situation varie beaucoup d'une association à l'autre, mais comme le montre la figure 1, la moitié des associations disposent de 6 à 20 bénévoles. En revanche, les associations travaillent moins souvent avec des salariés : en moyenne elles emploient 4 salariés de droit commun. Les associations travaillent donc surtout grâce au bénévolat. Les personnes accueillies sont également invitées souvent à participer au fonctionnement (c'est le cas dans 38% des associations).

Figure 6
Combien de bénévoles travaillent régulièrement dans votre organisme ?

En %



II. Le profil des personnes accueillies : des situations très diverses

En moyenne, les associations et CCAS reçoivent quasiment autant d'hommes que de femmes (49% d'hommes et 51% de femmes). En terme d'âge, une personne sur quatre a moins de 26 ans, une sur deux a entre 26 et 50 ans, un autre quart est donc âgé de plus de 50 ans.

Sur le plan de leur situation familiale, la moitié des personnes accueillies vivent seules sans enfant. 23 %, soit presque une personne sur quatre, est le chef d'une famille monoparentale. 27% sont en couple avec ou sans enfants (respectivement, 22% et 5%).

72% des personnes accueillies sont de nationalité française. 28% sont étrangères : 7% sont issues d'un pays de l'union européenne et 21% d'un pays hors union européenne.

Une part importante des personnes aidées sont peu insérés socialement : bénéficiaires du RMI, du RMI ou d'allocation ASS, API, AAH (43%). 10% sont à la recherche d'un emploi. Mais notons que quasiment une personne sur dix (9%) demandant de l'aide alimentaire est salariée. En outre, 16% sont des retraités.

La plupart de ces personnes aidées par l'aide alimentaire ne sont pas des sans domicile : 67% ont un logement durable, 24% sont hébergés. Reste 9%, une personne sur dix qui est sans logement.

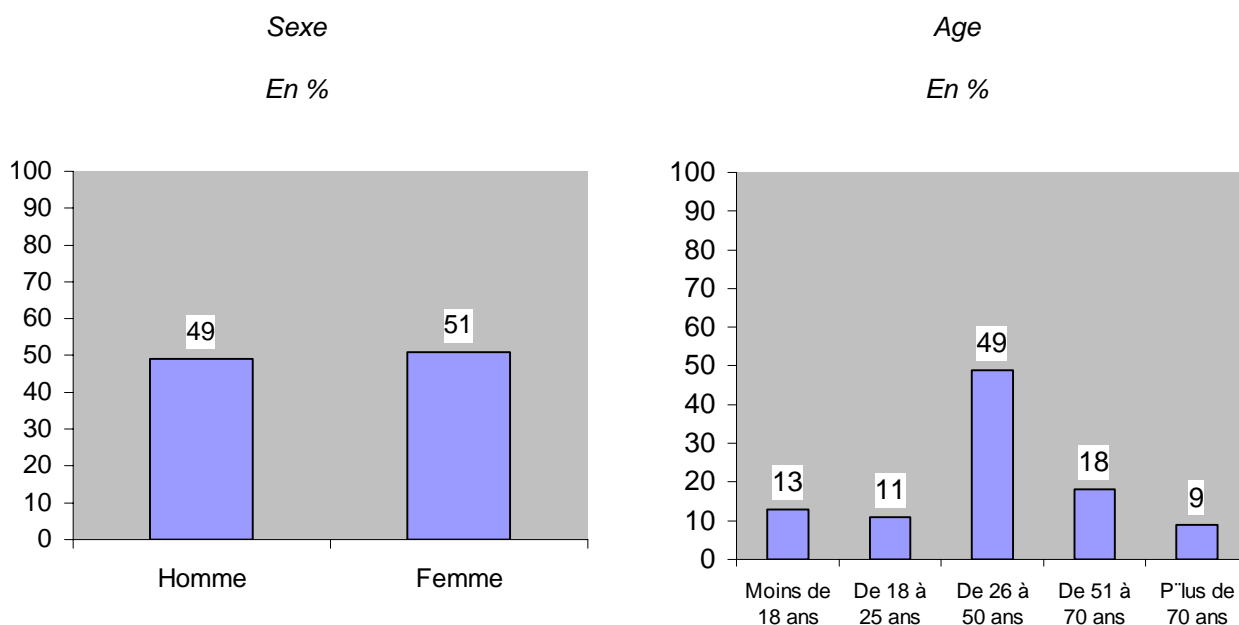
Enfin, plus de la moitié (54%) ont recours à l'aide alimentaire depuis plus d'un an : 19% de 1 à 2 ans, 22% de 2 à 5 ans, 8% de 5 à 10 ans et 5% depuis plus de 10 ans.

L'autre moitié bénéficie de cette aide depuis moins d'un an : 21% depuis moins de 3 mois et 25% entre 3 mois et un an.

Reste à mesurer si ces personnes ayant recours à l'aide alimentaire de façon récente sont en difficulté momentanée ou si ce recours va s'installer dans la durée.

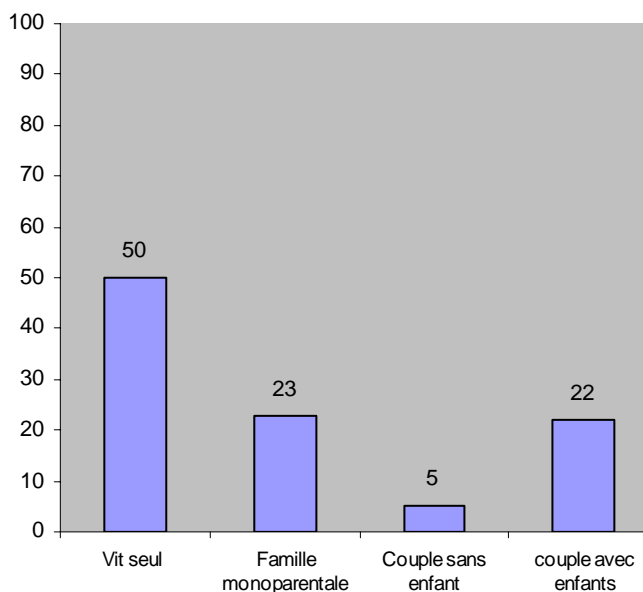
Notons que dans certaines régions, les caractéristiques des personnes accueillies peuvent être spécifiques. En Ile-de-France, en particulier, la population aidée est nettement plus jeune (42% a moins de 18 ans), 58% des personnes sont de nationalité étrangère dont 53% issues d'un pays hors U.E. Le tiers d'entre elles (33%) n'a pas de logement. Ces personnes restent moins longtemps qu'en moyenne : 33% ont recours à l'aide alimentaire depuis moins de 3 mois.

Figure 7 : profil des personnes accueillies



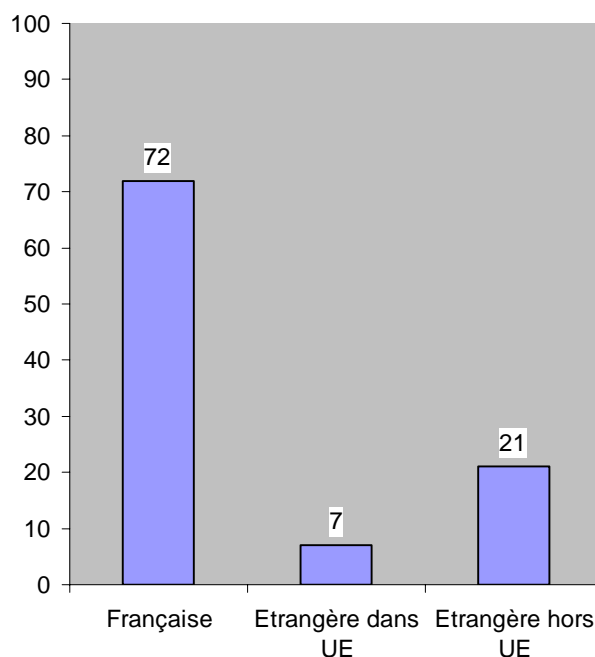
Situation familiale

En %



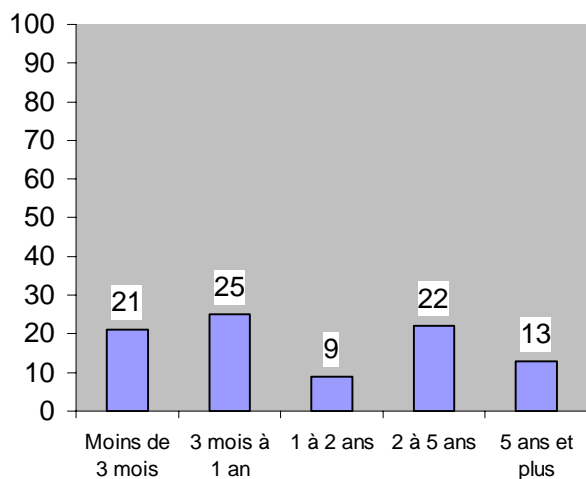
Nationalité

En %



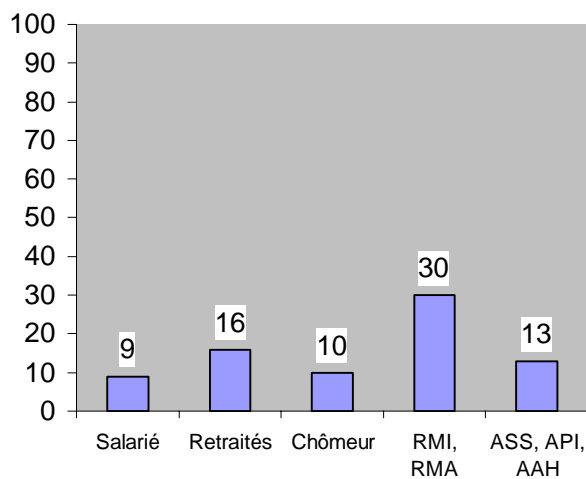
Recours à l'aide alimentaire

En %



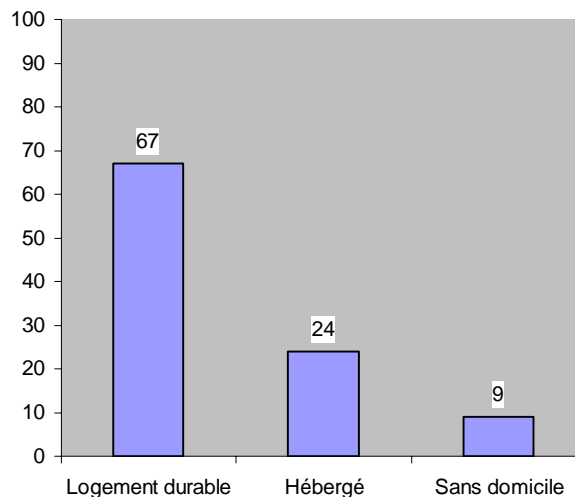
Situation administrative

En %



Logement

En %



III. La pratique de l'aide alimentaire : un objectif d'insertion sociale au-delà de l'aide alimentaire

Le premier objectif de l'aide alimentaire est bien entendu l'apport d'un complément de nourriture à des personnes en difficulté, que ce soit d'un dépannage temporaire (76%) ou d'une aide alimentaire dans la durée (61%). Mais 8 associations sur 10 ont également mis en avant un objectif dépassant ce cadre, du type aide à l'intégration sociale, à la reconstruction personnelle ou à l'amélioration de la santé des personnes accueillies. Cette aide est en effet perçue comme une première étape d'aide à l'intégration sociale (32%) ou à la création de conditions d'un dialogue avec la personne dans une perspective de reconstruction (32%) ou de contribution à l'amélioration de leur santé (15%).

D'ailleurs, ces associations pratiquent elles-même d'autres types d'action en dehors de la distribution alimentaire. 52% des associations partenaires interrogées pratiquent l'accompagnement social, 45% distribuent des vêtements, 43% aident financièrement les personnes qu'elles accueillent, 28% informent et aident en matière de démarche juridique et administrative, 26% fournissent des bons d'achat ou des bons de transport, 24% organisent des événements festifs, 23% fournissent des recettes, 19% aident à la gestion de budget, 12% proposent des ateliers cuisine, 18% proposent d'autres type d'atelier (bricolage, couture, théâtre ou lecture), 16% proposent aussi un hébergement, 14% pratiquent le soutien scolaire,



l'alphabétisation, 10% proposent du soutien à domicile, 9% offrent des services d'écrivain public et 8% proposent des consultations médicales.

Les difficultés rencontrées par les associations tiennent essentiellement à l'augmentation des besoins des personnes accueillies : l'augmentation de la demande (constatée par 48% des associations interrogées) et la grande diversité des situations (31%). 29% parlent également de l'exigence des personnes accueillies et 29% mettent en avant des difficultés liées à leur passivité. D'autres types de difficultés résident dans le manque de moyens humains : 30% déplorent un manque de bénévoles, 9% le manque de formation de ces bénévoles et 6% un manque de salariés. Autre type de difficulté : la question du financement. 21% déplorent des problèmes de financement, 13% un appui insuffisant des collectivités territoriales. Enfin, 23% regrettent d'avoir des locaux inadaptés à leur mission. Seuls 2% font le constat de difficultés de relations avec la banque alimentaire.

IV. La banque alimentaire est le fournisseur le plus important de denrée alimentaires

En moyenne, la banque alimentaire a fourni 19 tonnes de denrées aux associations et CCAS partenaires en 2005. Cela représente environ 3 enlèvements par mois.

La banque alimentaire est ainsi de loin le premier fournisseur de denrée de ces associations : en moyenne, 81% des denrées distribuées par les associations interrogées proviennent de la banque alimentaire. Le reste des denrées se répartit entre achats directs et autres dons. .

La majorité des associations consultées sont satisfaites des produits fournis par la banque alimentaire quels que soit ces produits.

Plus précisément, la plus grande satisfaction concerne les aliments en conserve : la satisfaction concerne aussi bien la qualité (84% de satisfait dont 37% très satisfait) que la quantité (82% dont 34% de très satisfait).

Le niveau de satisfaction baisse un peu dès lors que l'on aborde la fourniture de produit surgelés ou frais. En ce qui concerne les surgelés, la qualité (72% de satisfait, dont 37% de très satisfait) satisfait davantage que les quantités fournies (60% de satisfait, dont 21% de très satisfait). Même remarque en ce qui concerne les produits frais, 67% sont satisfaits de leur qualité et 65% de leur quantité.

Reste la question de la diversité des produits fournis quels que soit leur conditionnement et leur conservation : bien que 70% se montrent satisfaits de cette diversité, cet aspect est celui qui recueille le taux d'insatisfaction le plus élevé (24%, soit une association sur 4 déclare ne pas être



satisfaite de la diversité des produits)¹. Remarquons en particulier que les associations d'Ile de France ont un fort taux d'insatisfaction à l'égard de cette diversité (42%).

Notons tout de même que la banque alimentaire peut se prévaloir d'un niveau de satisfaction globalement très positif en ce qui concerne ses produits fournis.

L'appréciation de la relation quotidienne entretenue avec la Banque alimentaire est nettement moins homogène. Premier constat : le contact concret quotidien avec les responsables des différentes banques alimentaires ou les personnes chargées des relations avec les associations est très apprécié. 96% jugent que l'accueil de leurs équipes à la banque alimentaire est satisfaisant : 74% le jugent même très satisfaisant. L'écoute des attentes des associations par les responsables de la Banque alimentaire est également hautement apprécié : 90% de satisfaits dont 56% de très satisfaits. Plus de la majorité des associations apprécient la façon dont elles sont accueillies et écoutées au quotidien par les responsables de la banque alimentaire locale.

Le constat est moins homogène en ce qui concerne l'accompagnement au sens plus large. Si l'accompagnement de la banque en ce qui concerne la sécurité alimentaire est très apprécié (88% de satisfaits, dont 51% de très satisfaits), le niveau de satisfaction chute sensiblement lorsque l'on aborde la question de l'accompagnement sur le plan de la diététique et de la nutrition (61% de satisfaction, dont 20% de très satisfaits).

Notons que ce thème est également le premier thème mis en avant dans les attentes de formation par les associations.

Enfin, 54% sont satisfaits de l'appui de la banque dans les relations avec les personnes accueillies. Mais notons que 31% ne se sont pas prononcées, n'ayant sans doute pas pu juger de cet appui ; c'est un signe de la faible visibilité des actions dans ce sens.

Les domaines dans lesquels les associations sont en attente de davantage d'informations de la part de la banque sont la diététique et la nutrition (29%), les relations avec les personnes accueillies (25%) et dans une moindre mesure, l'aide à l'insertion (15%). Notons que 44% ont répondu ne pas avoir besoin de formation de la part de la banque alimentaire. Là encore les attentes sont variées d'une région à l'autre : l'Ile de France souhaiterait profiter de formation sur la diététique (42%), tandis que la région Poitou-Charente est plutôt en attente de formation sur les relations avec les personnes accueillies (46%).

A la fin du questionnaire, les associations pouvaient formuler des remarques de façon libre. 63% des associations n'ont rien dit. Pour les associations qui se sont prononcées, la plupart des

¹ Le taux de non-réponse est élevé lorsque l'on interroge les associations sur la qualité ou la quantité de surgelés (23%). Toutes les associations ne doivent pas pouvoir être fournies en surgelés notamment celles qui n'ont pas de réfrigérateur. Cela explique que bien que le taux de satisfaction ne soit pas maximal, le taux d'insatisfaction en ce qui concerne les surgelés est assez faible. En revanche, toutes les associations se sont prononcées sur la diversité des produits ; le taux de satisfaction n'est pas le plus bas, mais le taux d'insatisfaction est le plus élevé.



remarques se partagent entre des critiques concernant les produits et en particulier leur manque de diversité (16%) et des messages de satisfaction globale et de remerciement à la banque (13%).